



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

MOTION

Article 31 : Motion

¹ Chaque Conseiller général peut déposer une motion. Celle-ci doit être appuyée par deux cosignataires au moins.

² Elle a pour objet l'élaboration d'un nouveau règlement, l'abrogation ou la modification d'un règlement en vigueur.

³ Elle doit être conçue en termes généraux et adressée par écrit au Bureau du Conseil général. Celui-ci fixe la date de son développement, au plus tard une année après son dépôt, le Conseil municipal est informé.

⁴ Si le développement n'a pas lieu dans l'année qui suit le dépôt de la motion, le motionnaire a la faculté de la déposer par écrit. Dans ce cas, l'objet doit être inscrit à l'ordre du jour de la séance qui suit le dépôt du développement écrit.

⁵ Le motionnaire développe sa motion. La discussion générale est ensuite ouverte. Après clôture de la discussion, le premier signataire a seul le droit de prendre la parole.

⁶ En cas d'acceptation par le Conseil général, la motion oblige le Conseil municipal à présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau :	
Auteur/e de la motion :	MÉLANIE MENTO
Sujet/titre :	Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie

Développement :

L'héritage laissé par nos prédécesseurs dans le domaine de l'énergie est énorme et nous remercions nos autorités pour la réalisation des projets d'envergure réalisés, comme la construction du barrage Mauvoisin ou la création de nos microcentrales.

Les retombées économiques sont multiples :

- Valorisation de l'énergie restituée par les FMM
- Retombées fiscales des entreprises du domaine
- Valorisation de notre eau dans des projets de turbinage des torrents (+ 820'000 en 2023 au budget)
- Redevances hydrauliques
- Résultats des sociétés du groupe ALTIS, en particulier SOGESA.

Les résultats des services électriques et les résultats extraordinaires de la société SOGESA, nous avaient permis de constituer un fonds d'adaptation des tarifs de l'électricité, dont le solde à fin 2017 était de CHF 13'800'000.

Ce fonds a été utilisé depuis lors pour réduire le tarif de l'électricité de nos citoyens, à hauteur de 1ct le Kwh sur le timbre et d'un montant supplémentaire durant la période COVID.

D'autres fonds existent (par exemple le fonds de régulation timbre) et nous souhaitons que l'inventaire de ces fonds soit établi et que les fonds qui ne disposent d'aucun règlement clair et qui sont en lien avec le domaine de l'énergie soient fusionnés.

De nombreux projets avec des besoins financiers très importants doivent être menés.

Le tarif de l'électricité est un sujet brûlant et les motionnaires souhaitent qu'une partie des retombées économiques liées à l'énergie soit restituées aux citoyens, en réduction de leur facture d'électricité ou pour le financement d'autres projets liés aux économies d'énergie.

C'est pourquoi nous demandons d'établir un nouveau règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie, regroupant les fonds en lien avec ce domaine.

Ce règlement devra prévoir l'affectation au fonds et les principes de son utilisation.

Nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur le sujet.

(Suite)

A remplir par les 2 cosignataires

Nom, prénom :
Mélania Mento



Baptiste Darbellay



Cosignataires : voir page suivante

A remplir par le Président du CG

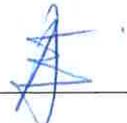
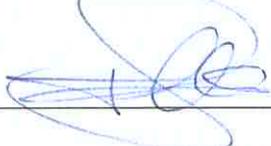
Déposé le :

13. 3. 2023



Signature :

Cosignataires:

Nom	Prénom	Signature
1. <u>Roserens</u>	<u>Stéphane</u>	
2. <u>Martin</u>	<u>Sacha</u>	
3. <u>Fellay</u>	<u>Guillaume</u>	
4. <u>BIRCHER</u>	<u>Felicien</u>	
5. <u>TELLEN</u>	<u>Dominique</u>	
6. <u>LOVEY</u>	<u>Versip</u>	
7. <u>Fournier</u>	<u>Romain</u>	
8. <u>NICOLAS</u>	<u>EGGER</u>	
9. <u>Ala</u>	<u>François</u>	
10. <u>Leo</u>	<u>Anno-Marie</u>	
11. <u>Pennaudin</u>	<u>Florian</u>	
12. <u>Fellay</u>	<u>Sebastien</u>	

S'il devait y avoir plus de cosignataires, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.